**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019**

L’an deux mil dix-neuf le 29 novembre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge

Régulièrement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la

Présidence de Jean-Michel RAVEL d’ESTIENNE, Maire.

Présents : M. Jean-Michel Ravel d'Estienne, maire

                 M. Jean-Louis Barras, adjoint

                 Mmes Anne David, E. Sauty de Chalon, MM. Alain Gayet; Jérôme Bansard

Représentés : M. Bernard de la Brière par M. Jean-Louis Barras

                       Mme Sylvie Duforet par M. Jean-Michel Ravel d'Estienne

Absent : M. Fabrice Lancelin

Ouverture de la séance : 17.10 heures

Fin de la séance : 19.30 heures

1. **Projet "Coeur de Bourg": Présentation du rapport d'analyse des offres pour choix des entreprises.**

    Suite à l'appel d'offres lancé pour le projet de la place Vermughen par notre municipalité, quatre offres ont été reçues. L'analyse de ces offres a été effectuée par le cabinet Craquelin et a été commenté à la commission en charge de ce projet.

Monsieur le Maire a lu intégralement cette analyse ; des questions ont été posées et les réponses adéquates ont été apportées.

Le projet retenu est celui de l'entreprise Mastelloto avec l'entreprise co-traitante Vallois pour un montant de 486 048,11 € hors taxes incluant la variante.

La secrétaire de mairie enverra pour le 4 décembre au plus tard par mail et par courrier postal, le courrier adéquat aux entreprises.

Une réunion est prévue le 16 décembre prochain avec le cabinet Craquelin et les entreprises retenues afin de signer le marché.

**Voté à l'unanimité**

1. **Présentation du rapport d'activité 2018 de notre communauté de communes "Normandie Cabourg Pays d'Auge"**

    Sujet reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

Page 1/3

**3. Point sur le PLU.**

    Le processus suit son cours.

Monsieur le Maire  a eu un entretien le 5 novembre dernier avec Monsieur le Commissaire enquêteur nommé par la préfecture en vue de l'enquête publique.

Les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur à la mairie ont été fixées comme suit :

  - lundi 9 décembre 2019 de 14.00 heures à 16.30 heures ;

  - samedi 4 janvier 2020 de 9.00 heures à 12.00 heures ;

  - vendredi 10 janvier 2020 de 10.00 heures à 13.00 heures.

Ces informations ont été données aux journaux locaux pour parution comme il se doit ; ces mêmes informations figurent également sur le site internet de la commune et sont affichées sur la porte de la mairie.

Monsieur le Maire est allé présenter ce projet de PLU à la commission adéquate du SCOT qui rendra son avis très bientôt ; l'accueil a été plutôt favorable et en tout état de cause la réunion a été très constructive.

**4. Point sur les travaux dans le bourg.**

    Les travaux avancent bien.

L'entreprise est particulièrement arrangeante: rebouchage rapide et propre des tranchées, ouverture complète du village aux visiteurs du vendredi soir au lundi matin, les panneaux d'information à destination des automobilistes ont été complétés, etc....

Pour tout ceci, la municipalité remercie les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'oeuvre et l'entreprise.

Des réunions de chantier ont lieu très régulièrement ( presque tous les mardis ) permettant une coordination efficace et un partage de l'information.

Les beuvronnais peuvent donc s'informer régulièrement auprès de Messieurs le Maire, l'Adjoint au Maire et de Mme David et M.Bansard , conseillers municipaux.

Les travaux seront arrêtés les semaines 52 et 1.

**5. Convention relative à l'aménagement des RD49 et RD49D et au transfert à la commune de Beuvron-en-Auge.**

    L'exposé du sujet et la discussion nécessaire ayant eu lieu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, on passe directement au vote pour l'approbation de cette convention.

**Voté à l'unanimité.**

**6. Subvention APCR 2020 : autorisation de la demander pour les travaux de rénovation de la place.**

    Monsieur le Maire présente les nouvelles dispositions prises par le département concernant cette subvention. En particulier:

- notre commune aura la possibilité de demander une telle subvention à hauteur de 50% d'une dépense éligible de 40 000 €, soit 20 000 € ;

- possibilité, comme c'était déjà le cas, de s'engager sur un contrat de 2,3 ou 4 ans, permettant ainsi d'atteindre un montant maximum de subvention de 80 000 €.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire d'effectuer une demande au niveau maximum pour les travaux éligibles de rénovation de la place.

**Voté à l'unanimité.**

Page 2/3

**7. Financement de la TVA  relative aux factures des travaux du projet de rénovation de la place Michel Vermughen.**

    Monsieur le Maire rappelle que la TVA n'est récupérable par notre commune qu'au terme de deux ans après le paiement de la facture et à hauteur de 16,404% de la valeur  TTC de la facture, soit environ 19,7% de la valeur HT vs 20% que nous débourserons.

Pour assurer ce financement, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

|  |
| --- |
| **Montant : 120 000,00 €**  **Taux : 0,72 %**  **Durée : 24 mois**  **Paiement des intérêts : Trimestriel**  **Modalités de remboursement : In Fine ou par remboursement anticipé partiel ou total sans indemnité**  **Frais de dossier : 240,00 €**  **-**de prendre l’engagement au nom de la commune d’inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts ;  - de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur    le Maire pour la réalisation de l’emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l’établissement prêteur et l’acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.  **Voté à l'unanimité** |

**8. Financement des factures relatives aux travaux du projet de rénovation de la place Michel Vermughen entre le moment où celles-ci doivent être payées et le moment où la subvention correspondante est reçue.**

   Pour ce faire, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  Mutuel de Normandie,  se décomposant comme suit :

 - 100 000 €

-  durée de 12 mois

-  taux Euribor 3 mois moyenné m-1 flooré à 0%

-  frais de mise en place de l'ouverture de crédit de 200 €

-  frais de dossier de 150 €

- paiement des intérêts : trimestriel à terme échu.

**Voté à l'unanimité.**

**9. Agent recenseur**

    Un agent recenseur a eu un entretien avec Monsieur le Maire ; il s'agit de Monsieur Claude Perronnet, ancien responsable de l'agence routière de Pont l'Evêque, ce qui est un gage de sérieux et de compétence. Sa rémunération sera de 500 € net forfaitaire pour la mission, à laquelle s'ajoutera un forfait essence de 30 €.

La secrétaire créera le poste aux conditions ci-dessus pour la durée du recensement.

**Voté à l'unanimité.**

Page 3/3